

Chapitre 12

Sujets et pistes de correction

Mode d'emploi

Recommandations

Attention, pour que ces différents exercices type concours soient les plus profitables vous devrez respecter les règles suivantes :

- pour chaque sujet de devoir écrit, prévoir un temps de réalisation de deux heures dans les conditions du concours (deux heures d'affilée, au calme et sans distraction extérieure) ;
- pour chaque série de tests d'aptitude, prévoir le temps de réalisation indiqué ;
- traiter le sujet AVANT de jeter un œil même furtif sur les propositions de correction ;
- n'utiliser ni le chapitre méthodologie, ni la moindre ressource extérieure à vos connaissances du moment ;
- laisser un temps de « repos » entre la fin de la réalisation du devoir et la lecture de la correction ;
- prendre le temps de faire une auto-évaluation à froid de son travail ;
- prendre connaissance des pistes de correction proposées ;
- idéalement refaire ce concours blanc à distance pour s'assurer de sa progression.

📌 N'oubliez pas que le respect de ces règles, contraignantes, est un très bon investissement pour une réussite au concours.

Grille d'autocorrection

Vous estimerez peut-être difficile de pouvoir auto-évaluer votre travail écrit. Pourtant, c'est un exercice nécessaire et utile. L'auto-évaluation, ce n'est pas lire un corrigé type. L'auto-évaluation, c'est lire sa production, sa copie, ses réponses, avec recul et objectivité. Est-ce que l'on retrouve tous les éléments attendus ? Comment je perçois mes écrits avec recul ? La grille d'autocorrection proposée ci-dessous vous permettra de répondre à ces questions. Vous pourrez calculer une note, qui ne reste qu'un indicateur parmi d'autres, mais qui vous permettra de mesurer votre progression devoir après devoir. Pour chaque ligne, placez une croix dans la colonne du critère correspondant.

« Présentation générale de la copie » : si j'estime que ma copie est moyennement aérée, propre et lisible, je coche le critère « Passable, 0,25 pt ».

« Lecture attentive du texte support » : si j'estime que j'ai lu de façon trop rapide et succincte le texte je peux cocher insuffisant, et dans ce cas j'ai trois niveaux

possibles qui pourraient correspondre à « très, très insuffisant », « très insuffisant » et « insuffisant ».

Pour la partie de droite, « FOND », je compte le nombre de croix pour chaque colonne, je multiplie ce nombre par le coefficient de la colonne, puis j'additionne le tout pour obtenir la note sur 17.

Pour noter les tests d'aptitude :

- repérez le nombre de questions posées ;
- calculez le coefficient COEF qui est égal à 10 divisé par le nombre de questions posées ;
- comptez le nombre de bonnes réponses et le nombre de mauvaises réponses ; *(Chaque bonne réponse vaut 2 points, chaque mauvaise réponse vaut « -0,5 point »).*
- calculez les points gagnés en multipliant le nombre de bonnes réponses par deux ;
- calculez les points perdus en multipliant le nombre de mauvaises réponses par 0,5 ;
- soustrayez ces totaux, points gagnés moins points perdus, pour obtenir un « Total BM » ;
- multipliez ce « Total BM » par le COEF pour obtenir une note sur 20.

Grille d'autocorrection admissibilité			
Devoir écrit - Forme <i>(Sélectionner le critère correspondant)</i>			
Présentation générale de la copie (aération, propreté, lisibilité).	Insuffisant 0 pt	Passable 0,25 pt	Bien 0,50 pt
Syntaxe (vocabulaire, règle du langage écrit).	Insuffisant 0 pt	Passable 0,50 pt	Bien 1 pt
Orthographe (relisez attentivement votre copie).	> 10 fautes 0 pt	5 à 10 fautes 0,50 pt	< 5 fautes 1 pt
Respect des consignes (anonymat, utilisation des supports).	Insuffisant 0 pt	Passable 0,25 pt	Bien 0,50 pt
Sous-total - Forme	_____ pt	_____ pt	_____ pt
Devoir écrit - Fond <i>(Placer 17 croix dans les critères correspondants)</i>			
Lecture attentive du texte support.	Insuffisant	Passable	Très bien
Compréhension globale du texte.	Insuffisant	Passable	Très bien
Repérage du thème évoqué par le texte.	Insuffisant	Passable	Très bien
Repérage des idées principales du texte.	Insuffisant	Passable	Très bien
Lecture et compréhension des question posées.	Insuffisant	Passable	Très bien
Réponse proposé à la question 1.	Insuffisant	Passable	Très bien
Réponse proposé à la question 2.	Insuffisant	Passable	Très bien
Réponse proposé à la question 3.	Insuffisant	Passable	Très bien

Définitions apportées.	Insuffisant	Passable	Très bien						
Apport de connaissance personnelle.	Insuffisant	Passable	Très bien						
Réponses argumentées.	Insuffisant	Passable	Très bien						
Utilisation d'un plan (si réponse longue).	Insuffisant	Passable	Très bien						
Introduction et conclusion (si réponse longue).	Insuffisant	Passable	Très bien						
Équilibre des parties développées.	Insuffisant	Passable	Très bien						
Réponse adaptée pour une question « chiffres ».	Insuffisant	Passable	Très bien						
Appréciation générale.	Insuffisant	Passable	Très bien						
Relecture finale de la copie.	Insuffisant	Passable	Très bien						
Nombre de croix (17) par colonne									
Coefficients	x 0	x 0,1	x 0,3	x 0,4	x 0,5	x 0,7	x 0,8	x 0,9	x 1
Nombre de croix x coefficient									
Total - Fond =	_____ /17 pts								

Total - Forme =	_____ /3 pts
Total - Fond =	_____ /17 pts
Total devoir écrit =	_____ /20 pts

Remarque :

Tests d'aptitudes

Temps consacré par rapport au temps recommandé.	Insuffisant	Passable	Bien
Nombre de questions du test effectué.	Nombre de question du test = _____		
Coefficient = 10 : nombre de questions du test.	Coefficient = 10 : _____ = _____		
	Bonnes (B)	Non répondues (NR)	Mauvaises (M)
Nombre de réponses obtenues (Cf. correction)			
Multiplication	x 2 = _____		x 0,5 = _____
Total (BM)	_____ (B) moins _____ (M) = _____ (Total BM)		
Note = coefficient x total (BM)	_____ (coefficient) x _____ (total BM) = _____		
Total tests d'aptitude =	_____ /20 pts		

Concours blanc n°1

Objectifs du concours blanc n°1

Pour le devoir écrit, une réponse longue est demandée. Pensez à : utiliser un brouillon, prévoir un plan construit et rédiger introduction et conclusion.

Pour les tests d'aptitude, le temps commence à se resserrer : la réflexion doit être rapide.

Sujet devoir écrit n°1

Consignes : durée 2 heures dans les conditions du concours.

Handicap : le report de l'accessibilité aux lieux publics définitivement acté

Par AFP – 21 juillet 2015 à 17:53

Certains bâtiments disposent de neuf ans supplémentaires pour se mettre en conformité.

Le Parlement a définitivement ratifié ce mardi l'ordonnance prévoyant de nouveaux délais pour la mise en accessibilité des lieux publics, au grand dam des associations de handicapés. Le Sénat a ainsi adopté définitivement le projet de loi, dans la version votée la veille par les députés. La droite (Républicains et centristes), les socialistes et le RDSE (à majorité PRG) ont voté pour tandis que les écologistes se sont abstenus et que les communistes ont voté contre.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 tire les conséquences du fait que l'échéance du 1er janvier 2015, fixée par la loi handicap de 2005 en matière d'accessibilité des établissements recevant du public, des bâtiments d'habitation et des services de transport public de voyageurs, n'a pas pu être tenue « *du fait du retard accumulé* ».

La proportion d'établissements recevant du public accessibles aux handicapés est estimée à environ 40%. Les acteurs publics et privés qui ne se sont pas mis en conformité avec l'obligation d'accessibilité doivent déposer en mairie ou en préfecture, d'ici octobre 2015, un « agenda d'accessibilité programmé » (Ad'ap), dans lequel ils s'engagent à réaliser les travaux dans un certain délai.

Ce délai sera de trois ans maximum pour « 80% des établissements », ceux ayant une capacité d'accueil de 200 personnes maximum. Des durées plus longues, pouvant aller jusqu'à six ans, voire neuf ans, sont prévues pour les établissements de plus grande capacité, les patrimoines comprenant plusieurs établissements et ceux qui sont « en difficulté financière avérée ».

Pour les transports, les délais maximum seront de trois ans (transports urbains), six ans (interurbains) et neuf ans (ferroviaire). En déposant ces agendas, les acteurs concernés éviteront les sanctions pénales prévues par la loi de 2005 en cas de non-respect des obligations d'accessibilité (45 000 euros d'amende). Mais ceux qui ne déposent pas un Ad'ap seront passibles d'une sanction de 2 500 euros et s'exposeront à des poursuites pénales.

Le « Collectif pour une France accessible » (associations de handicapés, de personnes âgées, d'usagers des transports, etc) avait appelé dimanche les parlementaires à ne pas ratifier cette « ordonnance de la honte », qui va « *maintenir notre pays en queue de peloton des nations ayant ratifié la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées* ».

Question 1

Citez les idées essentielles du texte.

Question 2

Quelle est la problématique soulevée dans ce texte ? Vous l'exposerez en 10 lignes maximum.

Question 3

En quoi le report de l'accessibilité aux lieux publics est une atteinte à l'égalité des chances, de la cohésion sociale et du développement durable ?

Vous apporterez une réponse structurée.

Sujet tests d'aptitude n°1

Consignes : durée 2 heures, dans les conditions du concours.

Question n°1

Écrivez en chiffres romains : 24.

Question n°2

Parmi les réponses proposées, sélectionnez celle correspondante à la somme de $14241 + 415812 + 418941 + 478952 + 125652$.

- A - 1454785.
- B - 1454789.
- C - 1454781.
- D - 1454786.
- E - Aucune réponse correspondante.

Question n°3

Calculez le produit de : $4,12 \times 753$.

Question n°4

Parmi les réponses proposées, sélectionnez celle correspondante, avec deux décimales, au résultat de $47852 : 452$.

- A - 105,87.
- B - 105,86.
- C - 105,85.

Question n°5

Calculez : $5 + (7 - 4) \times 2$.

Question n°6

Ce matériel est normalement vendu 4 € pièce. On me propose d'en acheter 100 pour 200 € ou d'en acheter 150 pour 300 €. Pour ces deux options, quel est le pourcentage de la réduction accordée par rapport au prix normal ?

Question n°7

Calculez : $10^2 + 10^2$.

Question n°8

Convertissez : 2,5 litres en décalitres.

Convertissez : 4,5 centimètres en mètres.

Convertissez : 7,9 grammes en hectogrammes.

Question n°9

Convertissez : 2 j 8 h 45 min en jours.

Question n°10

Calculez : 1 j 18 h 29 min 3 s + 3 j 19 h 58 min 58 s.

Question n°11

Calculez : 2 j 10 h 10 min 10 s - 1 j 11 h 11 min 11 s.

Question n°12

Convertissez : 54 dm^3 en dam^3 .

Question n°13

Convertissez : 473 cm^3 en kL.

Question n°14

L'ambulance s'est rendue en 12 minutes sur les lieux de l'accident situé à 2,5 kilomètres.

Quelle a été la vitesse moyenne de l'ambulance sur cette intervention (en km/h) ?

Question n°15

Cinquante personnes malades sont à soigner aujourd'hui. Cinq salles de soins sont disponibles.

Chaque salle de soins pourra accueillir huit malades.

Combien de patients ne pourront pas être pris en charge ?

Question n°16

Classez ces additions par ordre CROISSANT des sommes obtenues.

- A - $87 + 1 + 41 + 4$.
- B - $45 + 96 + 4$.
- C - $63 + 74 + 7$.
- D - $63 + 85 + 52 + 4$.
- E - $74 + 41 + 54$.

Question n°17

Combien de « 3 » sont présents dans la grille ci-dessous ?

Combien de « 666 » sont présents dans la grille ci-dessous ?

6	1	0	3	7	0	9	6	8	6	1	8	3	2
6	2	2	4	6	8	6	8	1	2	3	6	4	7
6	4	6	0	4	4	1	9	0	1	8	4	9	2
3	1	0	1	9	6	9	1	6	1	6	2	3	0
0	0	2	6	4	0	8	6	0	2	0	1	4	2
1	0	3	1	0	6	6	2	6	6	6	9	2	8
3	0	2	2	7	1	2	4	6	4	3	1	3	2
6	1	1	3	4	9	1	6	0	0	0	1	6	0
2	0	3	8	2	1	2	8	7	3	8	4	4	3
8	3	1	3	9	3	6	0	9	2	9	1	0	1
1	2	4	6	8	1	6	9	3	1	6	4	1	2
3	2	1	1	8	1	6	3	2	4	0	0	0	2
2	0	4	1	8	0	9	8	0	2	4	2	1	6
1	7	1	2	6	1	8	9	7	0	6	7	6	0

Question n°18

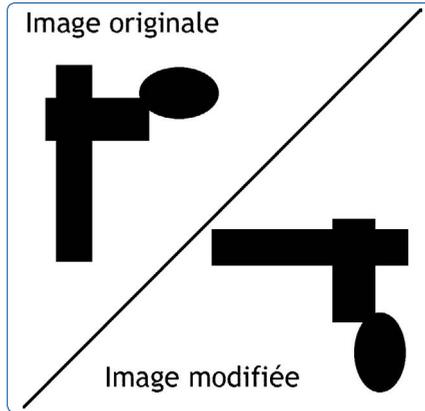
Relevez le nombre de lettres « E », « J » et « Z » dans la grille ci-dessous.

A	H	P	V	D	H	C	P	D	W	V	W	U	I
L	M	Q	B	M	V	F	W	V	B	W	E	A	I
L	J	A	P	W	V	P	L	A	L	J	R	M	I
K	E	Q	M	C	O	N	C	O	U	R	S	P	I
H	U	L	A	D	B	D	M	W	Q	F	V	M	I
P	W	C	W	A	W	T	W	V	Y	M	W	Q	I
F	V	F	K	G	V	B	S	Q	A	D	C	M	I
M	M	J	P	V	V	K	P	E	F	M	F	A	D
D	H	L	E	M	B	V	M	K	T	M	A	W	I
P	C	Q	H	U	M	H	W	H	L	B	G	B	I
L	M	P	F	P	A	V	D	L	U	E	J	A	D
B	A	T	E	S	T	P	V	F	A	F	H	D	H
H	G	D	W	A	W	J	E	U	H	M	R	F	I
A	C	L	R	W	R	L	H	W	P	L	M	V	I

Question n°19

Quelle est la ou les transformations subies par l'image modifiée par rapport à l'image originale ?

- Rotation de $+90^\circ$.
- Rotation de -90° .
- Rotation de 180° .
- Symétrie horizontale.
- Symétrie verticale.
- Aucune modification.



Question n°20

Retrouvez dans cette grille un professionnel de santé.

I	A	N	H	F	U	I
E	R	V	M	S	I	Y
E	Z	R	X	X	X	X

Question n°21

Complétez la suite suivante : 198 - 196 - 193 - 188 - 186 - ? - 181.

Question n°22

Complétez la suite suivante : 10, 20, 30, 40, ?, 60, 70.

Question n°23

Complétez la suite suivante : 2, 4, 6, 9, 12, 15, 19, 23, ?, 32.

Question n°24

Complétez la suite suivante : 2, 4, 8, ?, 32.

Question n°25

Complétez la suite suivante : 1, 3, 9, 27, ?

Question n°26

Complétez la suite suivante : 10, 20, 40, ?, 160.

Question n°27

Trouvez la solution pouvant correspondre à cette grille.

Séries				Symboles	
				Bien placés	Mal placés
A	F	C	D	2	0
E	B	D	C	0	2
D	F	E	C	1	1
C	D	B	E	2	0
A	C	B	E	3	0
Propositions :					
1) AFBE	2) FABE	3) AFBC	4) BEAF	5) EFAB	

Pistes de correction devoir écrit n°1

Question 1

Citez les idées essentielles du texte.

- Ratification par le sénat de nouveaux délais pour la mise en accessibilité des lieux publics.
- Mise en place d'un «agenda d'accessibilité programmé» (Ad'ap), dans lequel ils s'engagent à réaliser les travaux dans un certain délai. Délai de 3 à 9 ans selon le type de structure ou de transports.

Question 2

Quelle est la problématique soulevée dans ce texte ? Vous l'exposerez en 10 lignes maximum.

Tous les établissements recevant du public sont soumis au principe d'accessibilité posé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'objectif est de donner à ces personnes la capacité d'une plus large autonomie afin de circuler, d'accéder aux locaux et équipements afin de pouvoir bénéficier des services, favorisant ainsi leur inclusion dans la société. Or avec cette ratification les établissements pourront transgresser la règle à partir du moment où ils s'engagent dans une démarche d'Ad'ap sans pénalité. Ce report n'est-il pas une véritable régression pour l'égalité aux citoyens par rapport à la loi de 2005 ?

Question 3

En quoi le report de l'accessibilité aux lieux publics est une atteinte à l'égalité des chances, de la cohésion sociale et du développement durable ?

Vous apporterez une réponse structurée.

L'accessibilité est un facteur essentiel de l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. C'est une obligation depuis 1975, la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » retient le principe d'accessibilité généralisée : « l'accès à tout et pour tous ». Cette loi, qui répond aux besoins fondamentaux d'autonomie de tout individu, est d'autant plus importante pour les personnes en situation de handicap (moteur, mental, visuel ou auditif).

L'accessibilité concerne l'habitat, les établissements recevant du public (cinémas, musées, mairies, salles de réunions, églises...), mais aussi les transports et la voirie. Elle représente un véritable